

Index AI : PRE01/054/2011
10 February 2011

Tchad. Il faut mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés

De jeunes garçons qui n'ont parfois pas plus de 13 ans sont utilisés comme soldats par des officiers de l'armée nationale tchadienne et des groupes armés, déclare Amnesty International dans un rapport publié jeudi 10 février.

Plus de 40 mineurs qui ont été ou sont encore enfants soldats au Tchad et au Darfour décrivent la manière dont ils ont été forcés de rejoindre des groupes armés dans des témoignages dans le rapport *Un avenir compromis. Les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'est du Tchad*.

« Il est tragique de voir des milliers de mineurs privés de leur enfance et manipulés par des adultes qui les entraînent dans leurs guerres », a déclaré Erwin van der Borght, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. « Ces atteintes scandaleuses aux droits des enfants ne peuvent pas continuer. »

« Le gouvernement du Tchad, de même que les groupes armés tchadiens et soudanais opérant dans l'est du Tchad, doivent immédiatement cesser de recruter et d'utiliser des enfants de moins de 18 ans et doivent laisser partir tous ceux qu'ils ont enrôlés. »

Jusqu'à un demi-million de personnes obligées de fuir de chez elles à cause de la violence vivent désormais dans des camps pour réfugiés ou personnes déplacées dans l'est du Tchad.

Ces camps s'avèrent être des lieux favorables au recrutement de mineurs : les résidents ne disposent que d'un accès restreint à l'éducation, les opportunités d'emploi sont rares et ces personnes ont souvent des proches ou des amis engagés dans les combats.

Un ancien enfant soldat qui combattait pour le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), un groupe armé d'opposition soudanais, et vit désormais dans un camp dans l'est du Tchad a expliqué à Amnesty International : « Il n'y a rien à faire ici ; il n'y a pas de travail, pas d'école, pas d'argent et je suis pauvre... Au MJE, on ne me payait pas mais nous volions des choses aux ennemis lors des combats. »

Des enfants vêtus de beaux vêtements sont parfois envoyés dans des camps avec de l'argent et des cigarettes pour attirer de nouvelles recrues, proposant entre 10 000 et 250 000 francs CFA (entre 15 et 400 euros) à ceux qui les suivent.

Les mineurs âgés de 13 à 17 ans sont plus susceptibles d'être envoyés au combat tandis que les plus jeunes, qui n'ont parfois que 10 ans, sont utilisés comme porteurs et messagers.

En 2007, le gouvernement du Tchad a lancé, avec l'aide de l'UNICEF, un programme de démobilisation et de réinsertion pour les enfants enrôlés dans des forces et groupes armés qui n'a pas eu les résultats escomptés. L'échec de ce programme est en partie dû à l'insuffisance de moyens financiers, mais l'insécurité permanente, l'extrême pauvreté et la réticence des responsables politiques et militaires à

entreprendre un processus de démobilisation ont un effet aggravant. Beaucoup d'anciens enfants soldats ne passent pas par les programmes de démobilisation et de réinsertion.

Amnesty International est particulièrement préoccupée par le fait que les personnes soupçonnées d'être responsables d'atteintes aux droits humains, notamment du recrutement d'enfants soldats, ne sont pas amenées à rendre des comptes. Aucun membre de l'armée officielle ou d'un groupe armé n'a été poursuivi en justice pour avoir recruté et utilisé des enfants.

Onze hommes ont été arrêtés parce qu'ils étaient liés au recrutement de mineurs dans un camp de réfugiés en septembre 2010 mais on ignore ce qu'il est advenu d'eux. À la connaissance d'Amnesty International, ils n'ont pas été jugés.

Le 20 janvier 2011, le président tchadien Idriss Déby Itno a décrété une amnistie pour tous les crimes commis par les membres de l'opposition armée, perpétuant *de facto* l'impunité qui règne pour les atteintes aux droits humains commises contre les enfants utilisés dans les hostilités.

« Au lieu de bénéficier d'une amnistie, les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains, notamment les personnes soupçonnées d'être responsable du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, devraient faire l'objet d'enquêtes. Les individus raisonnablement soupçonnés d'être impliqués dans de tels crimes devraient être poursuivis devant les juridictions nationales dans le cadre de procès répondant aux normes internationales d'équité », a déclaré Erwin van der Borght.

« Idriss Déby Itno doit ordonner clairement à tous les hauts-gradés de l'armée de ne pas recruter ni utiliser de mineurs et de coopérer avec les programmes de démobilisation », a-t-il ajouté. « Il n'existe jamais aucune excuse pour porter atteinte aux droits des enfants. »

Contexte

- La situation en matière de sécurité demeure très instable dans l'est du Tchad. Déjà marquée par la pauvreté et l'instabilité politique, cette région a été mêlée à la crise que traverse depuis 2003 la région voisine soudanaise du Darfour. En plus des 170 000 Tchadiens établis sur des sites destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, environ 260 000 réfugiés darfouriens vivent dans des camps dans l'est du Tchad. Des groupes d'opposition tchadiens et soudanais opèrent régulièrement dans la région. D'autres graves atteintes aux droits humains sont commises durant les affrontements entre groupes ethniques. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR20/012/2010/fr>.
- Fin 2010, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) s'est retirée de l'est du Tchad à la demande du gouvernement de ce pays. Ce retrait va probablement avoir pour conséquence une augmentation de l'insécurité et du nombre d'atteintes aux droits humains dans la région.